

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 02 Mars 2026**

**Délibération n° 26-19 : Reconduction du contrat de Partenariat Réseau Sky Valet Connect**

VU l'article L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article L1411-5 du code général des collectivités territorial  
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »  
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »  
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire.

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver un contrat de Partenariat Commercial Sky Valet Connect.

---

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Nicole PEYCELON – Nadia SEMACHE  
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – François DRIOL – Guy FRANCON  
– Jérémie LACROIX – Pierre LARDON – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX  
Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAREALE  
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON  
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX  
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Messieurs Gérard DUBOIS - Eric LARDON- Yves PARTRAT - Luc FRANCOIS

---

Le conseil syndical a été convoqué le 24 février 2026

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE  
DES VOIX EXPRIMEES**

Dans le cadre du projet de développement de l'Aéroport, et notamment la reprise de l'activité commerciale en lien avec le territoire et le développement de l'aviation d'affaire, un contrat initial de partenariat a été signé avec Sky Valet. Ce partenariat nous a permis de faire connaître Saint Etienne dans le réseau Sky Valet mais également de faire renaître l'aéroport dans l'ensemble des réseaux aéronautique français.

SKY VALET est un réseau indépendant européen constitués de 45 aéroports partageant une même philosophie d'accueil et de services dédiés aux passagers d'aviation d'affaire. Chaque Aéroport agissant en opérateurs privés assure notamment l'avitaillement des aéronefs, la manutention au sol, l'accueil des passagers, l'assistance aux équipages, ...

L'accréditation SKY VALET permet de garantir une qualité de services et un partage de valeurs d'accueil. Le réseau est reconnu pour son expérience et les services de haute qualité fournis à ses clients. Les équipes commerciales et opérationnelles de SKY VALET se concentrent sur le développement du réseau et l'assistance de leurs clients et/ou partenaires, notamment à l'aide d'outils et de savoir-faire spécifiques.

L'adhésion à Sky Valet ouvre droit à une communication réseaux ciblée via les communications réseaux sociaux et Presse écrite avec l'édition et la distribution de son magazine biannuel participant ainsi à la notoriété nationale et internationale des aéroports partenaires.

L'utilisation de la marque Sky Valet permet une labellisation de l'accueil et une image de marque d'appartenance claire à un réseau d'envergure européenne permettant la mise en valeur des aéroports membre du réseau auprès des compagnies utilisatrices.

Le partenariat permet également la participation des adhérents aux salons professionnels : Ebace salon de l'aviation d'affaire de Genève, AERO Friedrichshafen salon de l'aviation générale auxquels l'aéroport de St Etienne ne pourrait pas individuellement avoir accès.

Enfin le partenariat Sky Valet permet de bénéficier d'assistance et d'expertise en lien avec Nice Airport Management sur les données et outils métiers utilisés dans le cadre du développement commercial de l'aéroport.

Aussi, il est proposé de renouveler cette collaboration pour assurer le transfert d'expériences et de savoir-faire, commercialiser SKY VALET et son RÉSEAU SKY VALET CONNECT au sein de la l'aéroport de St Etienne et soutenir les différentes actions de développement de l'Aéroport de Saint Etienne.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- ***approuve le contrat de partenariat commercial pour une durée de 2 ans pour un montant de 20 000€ HT / an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2028***
- ***autorise le Président à signer le contrat, ainsi que tout avenant, document ou pièce s'y rapportant, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.***

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix |
| Nombre de votants : 17 représentant 79.275% des voix               |
| Suffrages exprimés : 17 représentant 79.275% des voix              |
| Vote POUR : 17 représentant 79.275% des voix                       |
| Vote CONTRE : 0                                                    |
| Abstention : 0                                                     |

A Andrézieux Bouthéon,  
le 2 mars 2026

François DRIOL  
Président

|         |
|---------|
| ANNEXES |
|---------|

Annexe n° 1 : Contrat de partenariat Sky Valet